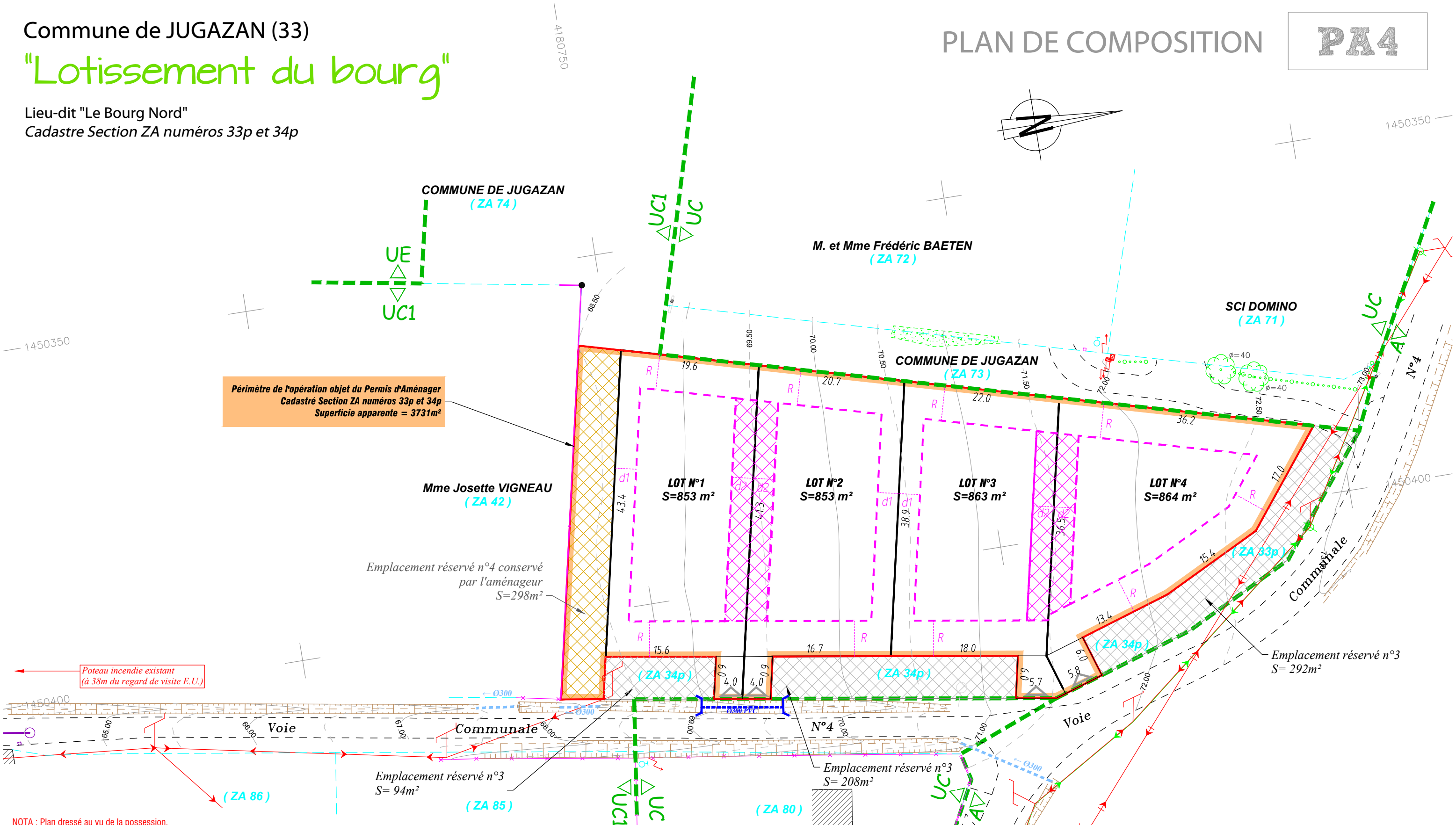


# "Lotissement du bourg"

Lieu-dit "Le Bourg Nord"

Cadastre Section ZA numéros 33p et 34p



Périmètre de l'opération objet du Permis d'Aménager  
Cadastre Section ZA numéros 33p et 34p  
Superficie apparente = 3731m<sup>2</sup>

Poteau incendie existant  
(à 38m du regard de visite E.U.)

NOTA : Plan dressé au vu de la possession.  
- Les distances périmétriques et les superficies ne seront définitives qu'après bornage périmétrique, divisoire et piquetage des alignements par les services concernés.  
- La position des réseaux est donnée à titre indicatif et selon les indications du propriétaire des lieux et la position des émergences. La responsabilité de la Société ABAC GEO AQUITAINE ne peut pas être engagée sur le tracé de ces réseaux. Seuls des relevés après sondages réguliers permettraient de confirmer ces tracés.  
- Le découpage ne tient pas compte d'éventuels réseaux souterrains qui n'ont pas pu être identifiés ou signalés par le propriétaire des lieux.

Les coordonnées planimétriques sont rattachées au système RGF93 CC45.  
Nivellement rattaché au N.G.F. par GNSS.

LEGENDE	
	Périmètre de l'opération.
	Accès au lot obligatoire (l=4m minimum) à revêtir par les acquéreurs. Portail en retrait obligatoire à 6m de l'alignement.
	Limite de zonage du P.L.U.
	Zone aedificandi des constructions y compris annexes isolées et piscine. Les annexes isolées ne peuvent excéder 4.5m à l'égout du toit et doivent être édifiée à l'arrière de la construction principale ou dans son prolongement.
	Zone aedificandi des constructions (hors piscine)
	Recul des constructions, R ≥ 5m
	d1 ≥ H/2 avec un minimum de 3m (H étant la hauteur absolue de la construction)
	d2 = 0 ou d2 ≥ H/2 avec un minimum de 3m (H étant la hauteur absolue de la construction)